

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) –

Centre communal d'action sociale 2023

Vu l'article L1612-20 du CGCT, Le présent rapport est établi en application des articles L2312-1 et D2312-2 du Code général des collectivités territoriales pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Le rapport permet notamment de connaître : Les orientations budgétaires pour 2023 en particulier les évolutions des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière du CCAS.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

Le contexte économique et réglementaire doit être pris en considération dans la définition des orientations budgétaires.

PRESENTATION GENERALE

a) Contexte économique et social national

Quatre facteurs inflationnistes se conjuguent sur 2021-2023 :

- La « planche à billets » des banques centrales
- Les tensions géopolitiques
- La raréfaction des matières premières
- La désorganisation des chaînes de production

Croissance économique : Prévus de croissance de +0,5 % en 2023, quasi stagnation en Produit Intérieur Brut (PIB)/habitant (+1% prévue en Loi de Finances Initiale 2023)

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) table sur un déficit social de 7,1 milliards d'euros en 2023, en nette amélioration par rapport à 2022 (-18,9 milliards d'euros) et après le déficit record de 2020 (près de 39 milliards).

En 2023, l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie est fixé à 244 milliards d'euros (3,5 % hors dépenses Covid). Aucune économie n'est envisagée sur les hôpitaux. En revanche, des réductions de dépenses sont prévues pour les médicaments, les laboratoires de biologie, l'imagerie et les compléments santé.

Les priorités du budget 2023 de la sécurité sociale portent sur la prévention et l'accès aux soins, le soutien aux familles, les personnes âgées en perte d'autonomie et la lutte contre la fraude sociale.

b) Contexte local

Le budget du CCAS est un budget autonome qui dispose d'un budget annexe qui est celui de l'EHPAD des Mimosas.

Jusqu'à présent le budget principal est soumis aux règles de la nomenclature M14 et le budget annexe à la nomenclature M22.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le budget principal du CCAS va passer sous la nomenclature M57

- Les chiffres clés :

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	2 799	100,0	3 238	100,0	3 605	100,0
0 à 14 ans	492	17,6	606	18,7	639	17,7
15 à 29 ans	422	15,1	477	14,7	480	13,3
30 à 44 ans	512	18,3	599	18,5	632	17,5
45 à 59 ans	557	19,9	597	18,4	689	19,1
60 à 74 ans	473	16,9	549	16,9	738	20,5
75 ans ou plus	343	12,2	411	12,7	426	11,8

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	1 719	1 701	1 862	2 053	2 297	2 799	3 238	3 605
Densité moyenne (hab/km ²)	42,7	42,3	46,2	51,0	57,1	69,5	80,4	89,5

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2019

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	1 730	100,0	1 875	100,0
0 à 14 ans	315	18,2	324	17,3
15 à 29 ans	227	13,1	253	13,5
30 à 44 ans	331	19,1	301	16,1
45 à 59 ans	320	18,5	369	19,7
60 à 74 ans	363	21,0	375	20,0
75 à 89 ans	160	9,3	204	10,9
90 ans ou plus	14	0,8	49	2,6
0 à 19 ans	387	22,4	421	22,4
20 à 64 ans	921	53,3	954	50,9
65 ans ou plus	421	24,4	500	26,7

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	2 288	100,0	2 572	100,0	2 971	100,0
Agriculteurs exploitants	78	3,4	85	3,3	44	1,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	148	6,5	123	4,8	168	5,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	55	2,4	52	2,0	64	2,2
Professions intermédiaires	229	10,0	337	13,1	346	11,6
Employés	318	13,9	384	14,9	494	16,6
Ouvriers	473	20,7	532	20,7	548	18,5
Retraités	793	34,7	797	31,0	1 050	35,3
Autres personnes sans activité professionnelle	192	8,4	261	10,1	257	8,6

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2019	%	2008	2013	2019
Ensemble	1 180	100,0	1 372	100,0	1 575	100,0	2 726	3 142	3 511
Ménages d'une personne	314	26,6	375	27,3	474	30,1	314	375	474
Hommes seuls	137	11,6	199	14,5	227	14,4	137	199	227
Femmes seules	178	15,0	176	12,8	247	15,7	178	176	247
Autres ménages sans famille	41	3,4	43	3,1	10	0,6	92	95	20
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	825	69,9	954	69,6	1 091	69,3	2 319	2 672	3 017
Un couple sans enfant	414	35,1	460	33,6	588	37,3	843	925	1 205
Un couple avec enfant(s)	355	30,1	394	28,7	435	27,6	1 350	1 509	1 630
Une famille monoparentale	55	4,7	100	7,3	69	4,4	126	237	183

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

L'intercommunalité :

Le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) a plusieurs compétences :

- Le pôle Séniors :

- La résidence autonomie « Les Primevères » à Saint Maixent sur Vie
- Le Centre d'hébergement temporaire de Saint Gilles Croix de Vie dont la gestion a été confiée à l'AMAD
- L'EHPAD « Les Maisons de l'Harmonie » à la Chaize-Giraud dont la gestion a été confiée à l'ADMR.
- Mais aussi qui met en place des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

- Le pôle petite enfance – enfance

- Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Multi -Accueil (St Hilaire de Riez, Brétignolles sur Mer, Coëx)
- 2 relais petite enfance (St Hilaire (fixe) et pour les autres communes (itinérant))
- Les Accueils de Loisirs pour les mercredis et vacances scolaires.

c) Les orientations stratégiques

Le CCAS se mobilise pour maintenir un niveau de prestations et d'aides en faveur des personnes en situation de précarité malgré un contexte économique national délicat.

Les circonstances économiques montrent une dégradation générale des conditions de vie. Tous les publics sont touchés par des difficultés financières et de plus en plus de français vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2022.

Qu'est-ce que la pauvreté ? L'état d'une personne ou d'un ménage caractérisé par un manque de ressources, matérielles ou non pouvant déboucher sur une marginalisation de la personne vis-à-vis de la société.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur à un seuil fixé à 60% du niveau médian dont la valeur est établie à 1 128 € pour une personne.

La disponibilité et l'écoute des membres du CCAS permettent de maintenir un soutien de qualité face à un public ayant besoin d'être accompagné et soutenu par une assistante sociale.

LES DIFFERENTES ACTIONS DU CCAS EN 2022

Malgré un contexte économique délicat, la commune maintient une subvention de 22 000€ versée au CCAS

a) Les compétences obligatoires du CCAS

Le CCAS doit procéder à l'instruction des dossiers de demandes d'aide sociale, dossiers qu'il adresse ensuite, avec son avis, à la commission départementale d'admission à l'aide sociale qui prendra la décision :

- Aide aux personnes âgées : Prise en charge des frais d'hébergement en établissement, prise en charge des heures d'aide-ménagère (plafond de ressources à respecter), Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), prise en charge des frais de placement en famille d'accueil...
- Aide aux personnes handicapées : Prise en charge de heures d'aide-ménagère, des frais d'hébergement en établissement, des frais en accueil de jour ou en accueil temporaire en Etablissement...

Les obligations alimentaires.

La famille proche est tenue à l'obligation alimentaire envers un parent qui n'est pas en mesure d'assurer sa subsistance. Les dossiers sont pré-instruits au CCAS pour les obligés alimentaires résidant sur la commune.

b) Les compétences facultatives du CCAS.

Ces aides présentent un caractère subsidiaire et interviennent lorsque les dispositions de droit commun ou d'aide légale ont été sollicitées.

L'aide alimentaire.

L'aide alimentaire est ouverte toute l'année.

Les distributions ont lieu une fois par mois et sont effectuées par les membres du CCAS.

Sur proposition de l'assistante sociale, l'accès à ce dispositif est accepté.

Il arrive que des dépannages d'urgence soient débloqués entre deux distributions de colis.

En 2022, l'aide alimentaire a permis d'aider 18 familles soit au total 36 personnes.

Les aides ponctuelles ont permis d'apporter une réponse immédiate à une famille.

Pour rappel, le barème mis en place en 2020 pour permettre de faire face à des situations d'urgence n'a pas été modifié en 2022 :

- Personne Seule : 50 €
- Couple sans enfant : 75 €
- Enfant de + de 2 ans : 20 €
- Enfant de – de 2 ans : 30 €

Les subventions aux associations

Chaque année, le CCAS subventionne à hauteur de 600€ au total quelques associations à caractère social.

c) Les autres actions

- Distribution des chocolats de Pâques

2022 a été l'occasion pour les membres du CCAS d'aller rendre visite à toutes les personnes de plus de 75 ans avant Pâques en offrant des chocolats. Ce temps permettra de repérer les situations précaires de certaines personnes.

- Rendez-vous des familles

Une première conférence sur la thématique « la problématique des réseaux sociaux » a été organisée conjointement avec la commission jeunesse le 21 Février 2022. Une deuxième rencontre a eu lieu le dimanche 18 décembre autour de « jeux de société » en partenariat avec l'Accorderie

- Partenariat avec l'Accorderie de Saint Gilles Croix de Vie

Présence de l'Accorderie à plusieurs reprises sur le marché du samedi matin. De plus en plus d'accordeurs sur la commune. A terme, il y a une volonté de l'accorderie et de nous-même pour faire une antenne sur Commequiers.

- Dispositif argent de poche

En collaboration avec la commission jeunesse mise en place du dispositif argent de poche pendant 8 semaines l'été 2022. Le dispositif argent de poche s'adresse aux jeunes de 16 ans à 17 ans révolus.

d) Mutuelle Communale

Des informations ont été prises auprès de la commune de St Hilaire de Riez, la démarche nous semblant compliquée nous avons préféré différer la mise en place.

e) Aide au numérique

La réalisation de l'enquête de l'été 2021 avait révélé un besoin au niveau du numérique (utilisation des outils informatiques, réalisation des démarches administratives en ligne...). La permanence Maison France Services vient accompagner les administrés dans ces démarches en ligne. 2022 a été l'occasion pour le CCAS d'échanger avec l'ASSEPT pour la mise en place d'ateliers numériques à partir de janvier 2023.

Cellule habitat indigne de la Préfecture

Le CCAS n'a pas été sollicité en 2022 pour non-respect du règlement sanitaire départemental dans le cadre de l'habitat dit indigne. Nous avons été interpellés pour un logement situé à la Pointe. A ce jour il n'y a pas eu de suite donnée à ce dossier.

LES NOUVEAUX ENJEUX DU CCAS POUR 2023

a) **Distribution des chocolats de Pâques et goûter des aînés**

La distribution des chocolats de Pâques est en place depuis 2021, elle permet de visiter l'ensemble des personnes de plus de 75 ans et de repérer les situations précaires et fragiles. C'est un bon moment pour pouvoir échanger avec nos aînés. Le contexte sanitaire étant plus serein, il est prévu un moment convivial courant décembre autour d'un goûter et une animation.

b) **Rendez-vous des familles**

En collaboration avec la commission enfance jeunesse, nous allons continuer ces rendez-vous au cours de l'année.

c) **Partenariat avec l'Accorderie de Saint Gilles Croix de Vie**

Maintien et confirmation du partenariat déjà engagé avec l'Accorderie de Saint Gilles Croix de Vie. Ils seront présents le samedi 22 Avril sur le marché afin de continuer de se faire connaître sur notre commune.

d) **Déplacements solidaires**

Depuis début 2022 un travail en partenariat avec les associations Cora Sport et le chêne vert pour mettre en place « Les déplacements solidaires ». Le CCAS reste porteur du projet.

Les objectifs sont :

- De développer sur la commune un service de transport basé sur le bénévolat et l'échange afin de lutter contre l'isolement des personnes
- Permettre aux personnes isolées de se déplacer pour les nécessités de la vie courante.

Ce service ne peut pas entrer en concurrence avec les services de transports existants sur la commune (Taxi, ambulance). La mise en place devrait se faire courant du 2nd semestre 2023.

e) Mutuelle Communale

Rencontre de plusieurs mutuelles sur ce premier semestre, afin de pouvoir proposer aux habitants de Commequiers des tarifs attractifs d'ici la fin de l'année.

f) Dispositif Argent de Poche

Ce dispositif sera aussi effectif sur la période des vacances d'avril. De plus sur la période estivale (8 semaines) nous accueillerons 2 jeunes par semaine. L'expérience de l'an dernier fut positive tant pour les jeunes que pour les agents.

PERSPECTIVES ET EXERCICE 2023

1. BUDGET PRINCIPAL CCAS

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent.

a) Les dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général (chapitre 11) :

Malgré la mise en place du déplacement solidaire et de la prise en charge par le CCAS du coût de l'assurance et des frais deancements, nous constatons à une légère diminution de ce chapitre.

Charges de personnel (chapitre 12) :

Ce chapitre est lié aux cotisations URSSAF

Autres charges de gestion courante (Chapitre 65) :

Maintien de la ligne des secours d'urgence afin de permettre au CCAS d'accompagner un peu plus les personnes dans une situation de précarité, notamment au regard du contexte actuel.

Charges exceptionnelles (Chapitre 67) :

Ce chapitre est lié à des fermages.

Opérations d'ordre (Chapitre 042) :

Ce chapitre correspond aux dotations aux amortissements.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Article	DEPENSES	Année 2022		Année 2023
		BP Prévu	CA Réalisé	BP
OO2	Déficit de fonctionnement reporté année N-1			
OO2	Déficit antérieur reporté	0,00		0,00
60611	Eau	240,00	153,40	250,00
60612	Electricité	1 100,00	1 039,17	2 500,00
60613	Gaz	500,00	358,79	900,00
60628	Autres fournitures	2 000,00	0,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	50,00	0,00	50,00
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	0,00	1 000,00
611	Contrat de prestations de service	500,00	0,00	500,00
6135	Locations mobilières	0,00	445,08	0,00
61521	Entretien de terrains	13 440,00	4 506,70	8 500,00
615228	Entretien de bâtiments	650,00	0,00	627,59
6156	Maintenance	200,00	0,00	200,00
6182	Documentation générale et technique	250,00	197,01	240,00
6188	Autres frais divers			1 300,00
6226	Honoraires	1 500,00		500,00
6228	Divers	550,00	513,00	400,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 450,00	4 617,68	7 500,00
6238	Divers	600,00	600,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	10,00	10,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	1 982,00	2 100,00
11	Charges à caractère général	32 230,00	14 422,83	29 077,59
6451	Cotisations URSSAF	300,00	228,00	300,00
12	Charges de personnel	300,00	228,00	300,00
6535	Formation des élus	200,00	0,00	0,00
6561	Secours d'urgence	3 000,00	666,34	3 000,00
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	600,00	600,00	600,00
65	Autres charges de gestion courante	3 800,00	1 266,34	3 600,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	300,00	0,00	300,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00
675	Valeurs comptables des immo. cédées	0,00	54 000,00	
6811	Dotations aux amortissements des immo.	15 000,00	14 612,32	15 000,00
O42	Opérations d'ordre	15 000,00	68 612,32	15 000,00
	TOTAL	51 630,00	84 529,49	48 277,59

b) Les recettes de fonctionnement :

Opérations d'ordre (Chapitre 042) :

Elles correspondent aux travaux en régie.

Produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :

Ce chapitre correspond essentiellement aux produits des concessions cimetières.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Le chapitre 75 correspond aux loyers divers issus du Cabinet Florescence et aux fermages.

Dotations, subventions et participations (chapitre 74) :

Il s'agit de la subvention communale.

Article	RECETTES	Année 2022		Année 2023
		BP Prévu	CA Réalisé	BP
OO2	Excédent de fonctionnement reporté (année N-1)			4 277,59
OO2	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	4 277,59
7031	Concessions cimetière	15 000,00	6 150,00	6 000,00
70	Produits des services	15 000,00	6 150,00	6 000,00
7474	Subventions de la commune	21 000,00	21 000,00	22 000,00
74	Dotations et participations	21 000,00	21 000,00	22 000,00
752	Revenus des immeubles	12 000,00	12 661,64	14 000,00
758	Produits divers de gestion courante	630,00	73,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	12 630,00	12 734,64	14 000,00
768	Autres produits financiers			0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immo	0,00	54 000,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	54 000,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	3 000,00	0,00	2 000,00
7761	Différences sur réalisations (négatives) transf.	0,00	0,00	
O42	Opérations d'ordre	3 000,00	0,00	2 000,00
	TOTAL	51 630,00	93 884,64	48 277,59

	2022		2023
	Prévu	Réalisé	BP
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	51 630,00	84 529,49	48 277,59
Recettes	51 630,00	93 884,64	48 277,59
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2022		
	Excédent	9 355,15	0,00
	Déficit		

Les excédents dégagés par la section de fonctionnement permettent d'abonder les recettes d'investissement.

La Section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

a) Les dépenses d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Article	DEPENSES	BP 2022		BP 2023		
		Prévu	Réalisé	RAR	Nouveaux Crédits	TOTAL
O01	solde d'exécution de la section d'investissement	82 791,33			5 077,56	5 077,56
O01	solde d'exécution de la section d'investissement	82 791,33	0,00	0,00	5 077,56	5 077,56
1641	Emprunts (capital)					0,00
165	Dépôts et cautionnement	500,00	200,00		760,00	760,00
16	Remboursement d'emprunt	500,00	200,00	0,00	760,00	760,00
20412	Subvention d'équipement Organismes publics				54 000,00	54 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	54 000,00	54 000,00
2111	Aménagement terrain				2 000,00	2 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 000,00				0,00
2131	Bâtiments publics	8 000,00	4 902,60		7 000,00	7 000,00
2132	Immeubles de rapport	2 500,00			2 500,00	2 500,00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	3 000,00			3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	15 500,00	4 902,60	0,00	14 500,00	14 500,00
192	Moins valeur sur cession d'immo.	0,00	0,00			0,00
2131	Autres bâtiments publics (travaux en régie)	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
2132	Immeuble de rapport (travaux en régie)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
O40	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
						0,00
	TOTAL	101 791,33	5 102,60	0,00	76 337,56	76 337,56

Les dépenses d'investissement concernent surtout le cimetière et des aménagements au niveau du terrain des saisonales

De plus nous pouvons noter une subvention d'équipement, ce qui correspond à la vente du terrain BENE qui sera reversée à l'EHPAD en fonction des projets d'investissements.

b) Les recettes d'investissement

Article	RECETTES	Année 2022		Année 2023		
		BP	CA	BP		
		Prévu	Réalisé	RAR	Nouveaux Crédits	TOTAL
OO1	Excédent d'investissement reporté (année N -1)					
OO1	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	3 500,00	3 570,00		0,00	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	10 634,05	10 634,05		5 077,56	5 077,56
10	Apports dotations et réserves	14 134,05	14 204,05	0,00	5 077,56	5 077,56
1641	Emprunts	72 657,28	0,00		56 260,00	56 260,00
165	Dépôts et cautionnements reçus					0,00
16	Emprunt	72 657,28	0,00	0,00	56 260,00	56 260,00
2111	Terrains nus	0,00	54 000,00			
28132	Amortissement immeuble de rapport	15 000,00	14 612,32		15 000,00	15 000,00
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00	68 612,32	0,00	15 000,00	15 000,00
	TOTAL	101 791,33	82 816,37	0,00	76 337,56	76 337,56

Quant aux recettes d'investissements, l'emprunt inscrit équilibre le déficit d'investissement lié à l'acquisition du cabinet Florescence.

Il est retrouvé aussi ici le jeu d'écritures des amortissements pour 15 000€.

	2022		2023
	Prévu	Réalisé	BP
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	101 791,33	5 102,60	76 337,56
Recettes	101 791,33	82 816,37	76 337,56
		2022	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	Excédent	77 713,77	
	Déficit		0,00

c) La situation d'endettement

Le budget général du CCAS n'a pas d'emprunt en cours.